

Audit concernant l'hôpital cantonal

Question

La campagne de démolition en règle de l'hôpital cantonal, orchestrée par une certaine presse de boulevard zurichoise, en représailles à la démission du médecin-chef de chirurgie, se termine par un énorme flop. L'audit, mené par des experts extérieurs au canton, conclut non seulement à l'absence totale de fondement des accusations portées contre les services de chirurgie, de neurochirurgie et le bloc opératoire, mais laisse aussi entrevoir, sans avoir spécialement insisté sur ce point – le mandat ne portant pas sur ce volet – que ces affirmations fallacieuses ont été lancées au mépris même des règles de déontologie journalistique.

Cela dit, si l'audit a permis de rassurer la population fribourgeoise, il n'en demeure pas moins que tout ce battage autour de la mégalomanie de médecins qui, n'ayant pu assouvir leur soif de pratiquer une médecine de pointe, mais déshumanisée et agressive dans des hôpitaux universitaires, se soient rabattus sur Fribourg dont l'hôpital cantonal n'a en tout cas ni la vocation ni les moyens de rivaliser avec ces derniers, a laissé des séquelles. En matière d'image d'abord où les articles en question, abondamment relatés dans la presse, ont sapé la confiance des citoyens dans l'hôpital et ses gestionnaires. En matière financière, aussi, puisque toute cette opération qui a débuté par le financement d'une médiation d'abord et d'un audit par la suite, a coûté cher au contribuable fribourgeois.

Aussi, je demande au Conseil d'Etat quel est le coût total de cette opération (médiation, audit, etc.), sur quel budget le montant est-il pris et si le Conseil d'Etat envisage une action en réparation du dommage et/ou une plainte à l'encontre du *Beobachter*.

Le 13 juillet 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Suite aux reproches formulés dans deux articles du journal *Der Beobachter*, parus le 22 décembre 2006 et le 3 janvier 2007, le Conseil d'administration du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a confié le 2 février 2007 à M. Mario Annoni le mandat de procéder à un audit. Le coût de cet audit se monte à 52 814 fr. 30, le coût des travaux de l'expert médical et des deux greffiers juristes ainsi que les frais divers étant inclus dans cette somme. L'audit ayant été commandé par l'hôpital fribourgeois, ce coût sera assumé par celui-ci. En date du 30 août 2007, l'hôpital fribourgeois a renoncé à une action contre le journal ou d'autres personnes. En ce qui concerne les coûts engendrés par la tentative de médiation, respectivement le coaching effectué par M. Haudenschild en 2006, ils se montent à 39 906 fr. 80.

Comme nous avons déjà pu le préciser dans la réponse aux postulats des députés Johner/Zadory et Bapst/Waeber (P2001.07 et P2009.07), le Conseil d'Etat se montre très satisfait des conclusions du rapport de l'audit qui démontrent clairement que les allégations de mise en danger de la vie des patients à l'Hôpital cantonal (aujourd'hui: hôpital fribourgeois – site de Fribourg) sont fausses. Il ressort encore du rapport que la prise en charge des patients s'est faite de manière professionnelle. Afin de garantir la transparence, le rapport

d'audit de M. Mario Annoni a été transmis dans son intégralité aux députés et publié sur les sites internet de la Direction de la santé et des affaires sociales ainsi de l'hôpital fribourgeois.

De plus, le Conseil d'Etat constate que plusieurs mesures proposées par M. Annoni ont été ou seront réalisées dans un proche avenir. Lors de sa séance du 14 juillet 2007, le conseil d'administration de l'hôpital fribourgeois a notamment décidé :

- de fixer de manière claire et précise le rôle et les compétences des organes et des responsables de l'hôpital fribourgeois : conseil d'administration, délégations du conseil d'administration, direction générale, conseil de direction et collège des médecins ;
- de mandater un expert pour accompagner le nouveau conseil de direction dans ses premiers mois de fonctionnement ;
- de formaliser la hiérarchie des opérations, en fixant les priorités en fonction des urgences vitales ne permettant aucun délai, des urgences à 3 ou 4 heures, des urgences à 24 heures, etc ;
- de confirmer la subordination des médecins responsables de blocs opératoires au directeur médical ;
- de préciser l'organisation et la mission de la pharmacie du HFR ;
- de mettre en place et de faire appliquer un concept de gestion des conflits ;
- de poursuivre l'élaboration d'un concept de communication interne et externe ;
- de renforcer par des mesures concrètes le bilinguisme sur le site de Fribourg-Freiburg ;
- d'inviter l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices à s'impliquer dans ce processus et à faire part de toutes leurs remarques.

Se basant sur les réflexions qui précèdent, le Conseil d'Etat et le conseil d'administration du RHF ne souhaitent ni intervenir par une action en justice ni d'une autre manière. Tout comme le rapport Annoni qui ne porte pas sur la qualité de l'investigation journalistique, la présente réponse du Conseil d'Etat n'a pas non plus l'ambition de se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Etat partage l'avis de la députée Erika Schnyder que le rapport d'audit a permis de rassurer la population fribourgeoise. Les mesures et décisions prises par le Conseil d'administration ont contribué à renforcer le climat de confiance.

Fribourg, le 4 mars 2008